

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES
COMTÉ DE PORTNEUF**

14 AVR. 08

1.1 Prière et ouverture de l'assemblée

Assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines tenue le lundi 14 avril 2008, au Centre des Roches, à 20 heures 5 minutes, et à laquelle ont participé les personnes suivantes :

Monsieur le Maire : Gaston Arcand

Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers :

Denise Matte
Christian Denis
Mario Vézina
André Mayrand
Jacques Tessier

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur Gaétan Garneau est absent.

Madame Claire St-Arnaud, directrice générale/secrétaire-trésorière, assiste à l'assemblée.

111-04-08

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Lecture : Chacun des membres du conseil ayant reçu copie de l'ordre du jour, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Adoption : Proposé par Denise Matte
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour est adopté tel que modifié;

QUE ledit ordre du jour est considéré comme ouvert.

112-04-08

1.3.1 Adoption des procès-verbaux des assemblées des 10 mars et 25 mars 2008

Lecture : Chacun des membres du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des assemblées mentionnées en titre, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Adoption : Proposé par Mario Vézina
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE les procès-verbaux des assemblées des 10 mars et 25 mars 2008 sont adoptés tels que rédigés.

1.3.2 Suivi des procès-verbaux des assemblées des 10 mars et 25 mars 2008

Aucune intervention.

113-04-08

1.4 Adoption des comptes

Proposé par Mario Vézina
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le paiement des factures apparaissant au bordereau des comptes à payer présenté à l'assemblée du mois d'avril 2008 :

189 273,68 \$ concernant les dépenses courantes;

QUE ce conseil approuve également la liste des paiements effectués durant le mois de mars 2008 au montant de 148 028,87 \$.

2.1 Présentation et dépôt du rapport des vérificateurs et états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

Mme Caroline Beaulé, du bureau de comptables agréés Bédard Guilbault, procède à la présentation du rapport des vérificateurs sur les états financiers et du rapport financier 2007 pour la municipalité de Deschambault-Grondines.

M. Gaston Arcand invite les membres du conseil ainsi que l'assistance à formuler leurs questions à la vérificatrice : aucune question.

Un résumé des états financiers doit être publié dans le Bulletin communautaire Le Phare.

2.2.1 Avis de motion – Règlement concernant les animaux (RMU-02)

Mario Vézina, conseiller, donne avis qu'il y aura présentation, lors d'une assemblée ultérieure, d'un règlement concernant les animaux (RMU-02).

2.2.2 Avis de motion – Règlement relatif au stationnement (RMU-04)

Mario Vézina, conseiller, donne avis qu'il y aura présentation, lors d'une assemblée ultérieure, d'un règlement relatif au stationnement (RMU-04).

2.2.3 Avis de motion – Règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre (RMU-07)

Christian Denis, conseiller, donne avis qu'il y aura présentation, lors d'une assemblée ultérieure, d'un règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre (RMU-07).

2.2.4 Avis de motion – Règlement sur les systèmes d'alarme (RMU-01)

Denise Matte, conseillère, donne avis qu'il y aura présentation, lors d'une assemblée ultérieure, d'un règlement sur les systèmes d'alarme (RMU-01).

2.2.5.1 Avis de motion – Règlement concernant le traitement des élus et abrogeant le règlement N°61-07

Christian Denis, conseiller, donne avis qu'il y aura présentation, lors d'une assemblée ultérieure, d'un règlement concernant le traitement des élus et abrogeant le règlement N°61-07.

114-04-08

2.2.5.2 Adoption d'un projet de règlement concernant le traitement des élus et abrogeant le règlement N°61-07

Christian Denis, conseiller, procède à la lecture du projet de règlement concernant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement N°61-07;

Proposé par Christian Denis
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil adopte le projet de règlement concernant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement N°61-07, et est annexé à la présente résolution.

115-04-08

2.3 Mérite municipal – Niveaux provincial et local

c.c. 71

ATTENDU QUE la Semaine de la municipalité se déroule du 1^{er} au 7 juin 2008 sous le thème « *Ma municipalité, une porte ouverte sur mon milieu de vie* »;

ATTENDU QUE, dans le cadre de la Semaine de la municipalité, une reconnaissance est décernée aux bénévoles dans les municipalités, par le biais du Mérite municipal;

ATTENDU QU'une invitation a été transmise aux organismes de la municipalité, par le biais du Comité de coordination des loisirs, afin de désigner au sein de leur organisme une personne dont l'engagement social mérite une reconnaissance provinciale et locale;

ATTENDU QUE la municipalité désire souligner également l'engagement social de personnes sur le territoire de Deschambault-Grondines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Mayrand
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une dépense d'environ 6400 \$ pour l'achat de mâts aux endroits suivants :

- Centre des Roches
- Édifice P.-Benoit
- Hôtel de ville

117-04-08

2.5.1 Adhésion définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec

ATTENDU la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Deschambault-Grondines par sa résolution 432-11-07 a pris la décision d'adhérer de façon conditionnelle à ce régime;

ATTENDU QUE la municipalité de Deschambault-Grondines a pris acte du bulletin d'information du 20 février 2008 qui confirme le règlement du régime en ligne avec les paramètres déjà envisagés et annoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Mate
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

QUE cette adhésion soit effective au 1^{er} juin 2008;

QU'à compter de cette date, l'ensemble des employés admissibles participe au volet à cotisation déterminée;

QUE ce conseil fixe la cotisation salariale à 4 % du salaire admissible pour les employés, et à 6 % du salaire admissible pour le poste de directrice générale;

QUE la directrice générale est autorisée à attester pour et au nom de la municipalité de Deschambault-Grondines du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;

QUE la responsable de la paie est autorisée à transmettre à SSQ Groupe financier, organisme fiduciaire du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime.

118-04-08

2.5.2 Résiliation de la convention de dépôt et de gestion d'un REÉR collectif

ATTENDU QUE la municipalité de Deschambault-Grondines adhère, par sa résolution 117-04-08, au Régime de retraite des employés municipaux du Québec, et ce, à compter du 1^{er} juin 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil avise la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf que la municipalité de Deschambault-Grondines résilie la convention de dépôt et de gestion du REÉR collectif et qu'elle cessera ses cotisations au régime à compter du 31 mai 2008.

119-04-08

2.6 Financement d'un emprunt par billet au montant de 49 206 \$ en vertu du règlement N°45-05

ATTENDU QUE la municipalité désire négocier de gré à gré avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf pour le refinancement d'un emprunt de 49 206 \$ en vertu du règlement N°45-05 [décrétant l'exécution des travaux municipaux pour la réfection des infrastructures municipales endommagées suite aux pluies diluviennes du 26 septembre];

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte que soit financé un emprunt à long terme de 49 206 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf pour un terme de 5 ans, au taux de 5,75 %;

QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité de Deschambault - Grondines, les documents nécessaires pour donner effet à cette résolution.

120-04-08

2.7.1 Mandat à un consultant pour préparation des devis et cahier des charges pour un camion citerne

c.c. 71

ATTENDU QUE la municipalité a adopté sa résolution 079-03-08 – Suivi au rapport de vérification mécanique du camion citerne – par laquelle elle autorise la recherche d'un camion pour remplacer le camion citerne;

ATTENDU QUE la recherche n'a pas été concluante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil mandate Alain Côté Consultant inc. de préparer le cahier des charges selon les besoins de la municipalité;

QUE ce conseil autorise la procédure d'appel d'offres public.

121-04-08

2.7.2 Demande de soumissions pour achat d'un bunker suit

Proposé par Jacques Tessier
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil invite Boivin & Gauvin inc. et Aréo-feu ltée à soumissionner pour la fourniture d'un bunker suit.

122-04-08

2.7.3 Rémunération des pompiers et amendement à la résolution 484-12-07

M. Mario Vézina se retire de la table du conseil compte tenu qu'il reçoit une rémunération à titre de pompier volontaire.

c.c. 71

ATTENDU QUE le conseil a adopté sa résolution 484-12-07 – Rémunération des pompiers – par laquelle il alloue, pour la formation, une rémunération de 30 \$ pour une demi-journée et de 50 \$/jour;

COMPTE TENU QU'il arrive que la formation dure 4 heures et correspond à une demi-journée, il y a lieu de revoir la rémunération pour la formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jacques Tessier
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil amende sa résolution 484-12-07, et fixe la rémunération pour la formation au taux du salaire minimum.

M. Mario Vézina reprend son siège à la table du conseil.

123-04-08

2.8.1 Rappel au travail de Mme Patricia Leclerc

c.c. 71

ATTENDU QU'il y a lieu de rappeler au travail Mme Patricia Leclerc, notamment pour l'entretien des végétaux sur les propriétés de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le rappel au travail de Mme Patricia Leclerc principalement comme travailleuse horticole, ou toutes autres tâches demandées par l'inspecteur municipal, selon un horaire de travail variable, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

124-04-08

2.8.2 Rappel au travail des employés saisonniers

c.c. 72

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'employés additionnels durant la période estivale pour effectuer différents ouvrages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil renouvelle l'engagement des employés saisonniers MM. Bruno Bourgeois et Roger Johansen, entre le 14 avril et le 1^{er} mai 2008, selon la date déterminée par l'inspecteur municipal en fonction des besoins;

QUE ce conseil alloue, jusqu'à avis contraire du conseil, aux employés saisonniers MM. Bruno Bourgeois, Roger Johansen et Mme Patricia Leclerc :

- une semaine de vacances à prendre durant la période d'emploi, sauf en juillet et août (à moins d'avis contraire du conseil municipal sur recommandation de l'inspecteur municipal), soit entre le début de la période d'emploi et le 31 octobre 2008, après entente entre la municipalité et l'employé, et payée selon le % maximum dont bénéficie l'employé, d'après le nombre d'années de services (référence : Loi sur les normes du travail);
- une journée de maladie pour la période d'emploi; si elle n'est pas utilisée, elle est monnayable et payée sur la dernière paie, en surplus de la semaine de travail;
- fériés : selon la Loi sur les normes du travail;

QUE ce conseil décide qu'un employé permanent non cadre attiré aux travaux publics, peut prendre jusqu'à un maximum de 3 semaines de vacances entre le 24 juin et la Fête du travail, un employé permanent à la fois, excluant le personnel cadre, sauf avis contraire du conseil municipal sur recommandation de l'inspecteur municipal;

QUE la garde soit effectuée par ordre d'ancienneté dans l'ordre suivant : Jean Provost, Bruno Bourgeois, Roger Johansen, Roland Doré, Guy Rivard, sauf avis contraire du conseil municipal ou selon entente avec l'inspecteur municipal;

QUE, si un employé est malade moins d'une semaine, la garde est effectuée par le suivant, sans modifier la cédule lorsque déjà établie, sauf avis contraire du conseil municipal sur recommandation de l'inspecteur municipal;

QUE, si un employé est malade une semaine et plus, la garde est effectuée par remplacement, à tour de rôle selon l'ancienneté, par période d'une semaine, sans modifier autrement la cédule lorsque déjà établie, sauf avis contraire du conseil municipal sur recommandation de l'inspecteur municipal;

QUE les employés doivent respecter la période de garde pour le choix des vacances.

2.9.1 Travaux de réfection de la route Guilbault – Appel d'offres public

2.9.2 Travaux de réfection de la route Guilbault – Fourniture de la machinerie lourde

2.9.3 Travaux de réfection de la route Guilbault – Services professionnels

2.9.4 Travaux de réfection de la route Guilbault – Soumission sur invitation

2.9.5 Travaux de réfection de la route Guilbault – Surveillant-coordonnateur de chantier

Les points 2.9.1 à 2.9.5 sont reportés à une assemblée ultérieure.

125-04-08

2.10 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Proposé par Denise Matte
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil présente, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, une demande pour le pavage du 2^e Rang Est et la correction de la route Delorme.

126-04-08

2.11 Nettoyage de fossé sur la portion fermée de la route Arcand

c.c. 72

ATTENDU QUE le propriétaire adjacent à l'ancienne portion désaffectée de la route Arcand fermée à la circulation, du côté est, entre la voie ferrée et le 3^e Rang, demande que la municipalité procède au nettoyage du fossé;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal recommande le nettoyage du fossé sur une longueur d'environ 3 arpents, et évalue le coût de ces travaux à 1680 \$;

ATTENDU QUE le propriétaire s'engage à faire la taille des branches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Mayrand
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise les travaux selon la recommandation de l'inspecteur municipal.

127-04-08

2.12 Achat de pneus d'été pour le camion Ford Freestar

c.c. 72

Proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'achat de 4 pneus d'été pour le camion Ford Freestar et par conséquent autorise une dépense de 83,34 \$/unité taxes exclues, auprès de Pneus Faucher inc.

128-04-08

2.13 Travaux municipaux – Pont de la rue De Chavigny

c.c. 72

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution 108-03-08, a retenu un soumissionnaire pour la reconstruction du pont sur la rue De Chavigny;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les travaux municipaux, il y a lieu d'ordonner les travaux;

ATTENDU QUE ce conseil pourvoit à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux, une aide et subvention gouvernementale et, pour le solde non remboursé, une partie de ses surplus accumulés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil ordonne les travaux estimés à 583 064 \$, pour la reconstruction du pont de la rue De Chavigny.

129-04-08

2.14 Pavage du 2^e Rang Est

c.c. 72

ATTENDU QUE le conseil prévoit le pavage d'un tronçon du 2^e Rang Est et désire obtenir des prix pour la pose de traitement de surface ou de revêtement bitumineux, sur une longueur d'environ 1,6 kilomètre;

ATTENDU QUE, selon le coût anticipé des travaux, le conseil prévoit affecter les sommes nécessaires à même les surplus accumulés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres public pour ces travaux.

130-04-08

2.15 Comité de sélection – Candidatures pour étudiants, tâches manuelles

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été publié dans le Bulletin communautaire Le Phare d'avril pour la recherche de candidats pour les emplois réservés aux étudiants pour l'exécution de différents travaux manuels;

ATTENDU QU'un comité de sélection doit être formé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le comité de sélection est composé de MM. André Mayrand et Gaétan Garneau, Gaston Arcand, substitut, et Luc Gignac.

131-04-08

2.16 Contribution financière du ministère des Transports pour le balayage printanier sur le chemin du Roy

ATTENDU QUE le ministère des Transports subventionne le balayage printanier sur les routes du ministère, dont le chemin du Roy à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE le ministère des Transports offre une compensation pour ces ouvrages, soit 310 \$/km sur une distance de 1436 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil décide d'effectuer le balayage printanier sur le chemin du Roy à l'intérieur du périmètre urbain et accepte la compensation proposée par le ministère des Transports.

132-04-08

2.17 Entente-cadre relative à la gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a adopté la résolution CR 262-12-07 par laquelle elle demande aux municipalités locales d'accepter le projet d'entente-cadre relative à la gestion des cours d'eau ayant pour objet de confier aux municipalités locales diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur leur territoire et d'en autoriser la signature;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines accepte le projet d'entente-cadre relative à la gestion des cours d'eau proposé par la MRC de Portneuf et autorise le maire et la directrice générale, ou leur substitut, à signer cette entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité.

133-04-08

2.18 Choix du soumissionnaire pour la vidange et le transport des BFS sur le territoire de Deschambault-Grondines

c.c. 73

ATTENDU QUE la municipalité de Deschambault-Grondines a demandé des soumissions à Gestion sanitaire Portneuf, Sani St-Basile et Services Matrec pour la vidange et le transport des boues provenant des fosses septiques de résidences privées et commerces situés à l'intérieur des limites de Deschambault-Grondines;

ATTENDU QUE Gestion sanitaire Portneuf est le seul soumissionnaire conforme au prix de 61 \$ pour une fosse n'excédant pas 750 gallons impériaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Mayrand
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services de Gestion sanitaire Portneuf selon l'option 1, pour vidanger et transporter au centre de traitement de Deschambault-Grondines les boues provenant des fosses septiques de résidences privées et commerces, au coût de 61 \$ pour une fosse n'excédant pas 750 gallons impériaux et 0,105 \$ le gallon impérial supplémentaire excédant 750 gallons impériaux, taxes exclues;

QUE la vidange soit faite d'après une liste de noms dressée par la municipalité suite à l'enregistrement auprès du bureau municipal des personnes intéressées par ce service;

QUE les frais de traitement et de cueillette doivent être acquittés par la municipalité en autant que la facture soit signée par le propriétaire ou son mandataire, l'entrepreneur retenu et l'opérateur du centre;

QUE, tel que mentionné dans le règlement N° 07-02, la municipalité assume ces frais aux deux ans pour une même unité d'évaluation;

QUE, tel que mentionné à la convention intervenue entre les parties, le soumissionnaire retenu s'engage à déverser au centre de traitement de Deschambault-Grondines les boues recueillies sur son territoire ou recueillies auprès des municipalités de la région.

134-04-08

2.19.1 Demande de contribution pour drain pluvial – Rue Marcotte

c.c. 73

ATTENDU QUE lors des travaux de construction d'un drain pluvial, le conseil, par sa résolution 202-07-01, a demandé une contribution de 800 \$ aux propriétaires des lots concernés;

ATTENDU QU'une demande est produite pour prolonger la conduite d'égout pluvial dans la rue Marcotte;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal suggère de réaliser par la même occasion, la prolongation de l'aqueduc municipal;

ATTENDU QUE les coûts pour l'ensemble des travaux sont évalués à 5500 \$, excluant les honoraires pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exiger du demandeur une contribution de 800 \$ avant de réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal à procéder aux travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout pluvial, après réception du paiement et du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

135-04-08

2.19.2 Mandat à un bureau d'ingénieurs pour préparation des plans et devis, et du certificat d'autorisation au MDDEP – Aqueduc et égout pluvial rue Marcotte

c.c. 73

Proposé par Denise Matte
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil mandate BPR inc. de procéder à la préparation des plans et devis, la réalisation des relevés topographiques et la mise en place des relevés, de même qu'à la demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Marcotte;

QUE le coût de ce mandat est évalué à 2750 \$ taxes exclues.

136-04-08

2.20 Approbation du règlement d'emprunt de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, au montant de 3 666 899 \$

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles adopté par le gouvernement du Québec oblige la Régie à transformer son lieu d'enfouissement sanitaire de Neuville en lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à ses besoins futurs, la Régie doit également procéder à l'agrandissement de son lieu d'enfouissement sanitaire et à cet effet, elle doit soumettre une étude d'impact sur l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation desdits travaux nécessite l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 3 666 899 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons opérationnelles et réglementaires, lesdits travaux devront être effectués au cours de l'été 2008;

CONSIDÉRANT QUE le service de la dette en regard dudit règlement d'emprunt représentera en 2009 une hausse de 6,8 % sur le total des quotes-parts actuellement facturées aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 606 du Code municipal, le Règlement doit être approuvé par une résolution de toutes les municipalités, sans exception;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines approuve le règlement d'emprunt numéro 11-2008 au montant de 3 666 899 \$ adopté le 20 mars 2008 par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

137-04-08

**2.21 Cotisation à la Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf –
Année 2008**

c.c. 73

Proposé par André Mayrand
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité s'engage à collaborer activement avec les intervenants concernés et à mettre en place les normes et mécanismes appropriés pour assurer le succès de la Route des fleurs 2008;

QUE ce conseil autorise l'inscription de la municipalité de Deschambault-Grondines à la Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf et autorise à cette fin une dépense et le paiement de 100 \$.

2.22 Panneau électrique sur le sentier de la Fabrique

Ce point est reporté à une assemblée ultérieure.

138-04-08

**2.23 Certificat d'attestation quant à la délivrance d'un permis
d'installation septique – 106 rue St-Laurent**

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est responsable, suivant l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, d'approuver l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées lorsque ces dispositifs ne sont pas déjà autorisés par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q. c. Q-2, r.8) ou pour les commerces;

ATTENDU QU'une demande a été déposée à la municipalité pour l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées soit pour desservir l'immeuble commercial sis au :

106 rue St-Laurent

ATTENDU QUE suivant l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le directeur général de la municipalité doit attester, pour chacun des projets qui sont soumis à la municipalité, que cette dernière ne s'objecte pas à la délivrance de cette autorisation;

ATTENDU QU'il appartient au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'évaluer l'efficacité et la performance de ces dispositifs de traitement et qu'en conséquence, la municipalité n'entend pas s'objecter à ce que cette demande soit présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines ne s'objecte pas à la demande pour la délivrance du certificat d'autorisation suivant l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et qui sera soumise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'immeuble sis au :

□ 106 rue St-Laurent

QUE la directrice générale est autorisée à signer le certificat suivant l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'égard de cette demande.

139-04-08

2.24.1 Installation d'un support pour enseigne sur le lot 3 982 342

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 3 982 342 situé à l'intersection du chemin du Roy et de la route Proulx prévoit afficher son atelier d'artiste peintre et dépose une demande pour faire approuver le support sur lequel reposera l'enseigne;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble se situe en zone CM-115, assujettie à un PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accepte la demande pour l'installation du support pour enseigne.

140-04-08

2.24.2 Demande de permis pour rénovation résidentielle sur le lot 3 235 179 – Zone CM-110 assujettie au PIIA

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 3 235 179 dépose une demande de rénovation de l'immeuble sis au 298-300 chemin du Roy, en zone CM-110, assujettie à un PIIA;

ATTENDU QUE les rénovations concernent la galerie, le parement extérieur et la rénovation du tambour;

ATTENDU QUE ces rénovations respectent les exigences de l'annexe « E » du règlement de zonage N°30-91 sur la typologie des bâtiments à valeur patrimonial;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme est en accord avec la demande déposée, sauf pour la rénovation du tambour de l'étage en galerie, et préconise la couleur vert hollandais proposée par la propriétaire;

ATTENDU QUE le Comité suggère au propriétaire d'installer autour des fenêtres des moulures d'une largeur suffisante afin de conserver l'aspect d'origine;

ATTENDU QUE la propriétaire désire reconstruire la galerie avant et la prolonger sur le côté, élément sur lequel le comité recommande qu'elle soit reconstruite sur toute la façade du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice à délivrer le permis demandé pour la rénovation de la galerie et du parement extérieur.

141-04-08

2.24.3 Demande à la CPTAQ pour aliénation des lots 3 420 134 et 3 233 157

ATTENDU QU'une demande est déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation à des fins agricoles des lots 3 420 134 et 3 233 157, propriété de M. Louis-Philippe Masson;

ATTENDU QUE le projet consiste à aliéner les lots 3 420 134 et 3 233 157 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 12,5 hectares en faveur de Ferme Geno inc.;

ATTENDU QU'il n'est pas approprié dans ce cas de statuer sur le fait qu'il y ait des espaces appropriés disponibles dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

142-04-08

2.24.4 Colloque des intervenants touristiques du chemin du Roy

c.c. 73

ATTENDU QUE la rencontre annuelle du comité interrégional du Chemin du Roy aura lieu le mercredi 23 avril prochain à l'édifice P.-Benoit, de 8 h 30 à 16 heures;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 20 \$/personne, incluant les pauses et le repas du midi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le paiement et l'inscription de Julie Vallée, Marcel Réhel et Christian Denis à ce colloque.

M. Jacques Tessier s'absente quelques instants de son siège.

143-04-08

2.25.1 Choix d'un/e moniteur/monitrice en chef – Camp de jour 2008

c.c. 74

ATTENDU QU'un comité de sélection a rencontré les candidats aux postes de moniteurs/monitrices en chef pour le camp de jour 2008 et a formulé sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation du comité, retient pour une dernière année, les services de Marilie Faucher au poste de monitrice en chef pour le camp de jour 2008, pour une période de 11 semaines, soit 3 semaines avant le camp de jour, 7 semaines pour le camp de jour et 1 semaine après le camp de jour;

QUE la monitrice en chef soit rémunérée au taux 2007, majoré de 2 %.

144-04-08

2.25.2 Choix des moniteurs/monitrices – Camp de jour été 2008

M. Mario Vézina dénonce des intérêts sur le prochain point et se retire de la table des délibérations.

M. Jacques Tessier est de retour et reprend immédiatement possession de son siège.

c.c. 74

ATTENDU QU'un comité de sélection a rencontré les candidats aux postes de moniteurs/monitrices pour le camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient, selon l'ordre établi par le comité de sélection, aux postes de moniteurs/monitrices les candidatures des étudiants suivants, sous réserve du nombre de jeunes inscrits au camp de jour 2008 :

- Marilou Cloutier
- David Trottier
- Julie Chabot
- Julia Guilbault-Rivard

QUE ce conseil retient, selon l'ordre établi par le comité de sélection, les aides moniteurs/monitrices suivants, sous réserve du nombre de jeunes inscrits au camp de jour en 2008 :

- Mario Junior Vézina
- Laurie Bourgeois
- Caroline Delisle

QUE les moniteurs/monitrices et aides moniteurs/monitrices sont engagé(e)s pour un maximum de 40 heures/semaine, d'une durée maximale de 7 semaines à compter du 25 juin au vendredi 8 août 2008;

QUE les étudiants sont rémunérés suivant les taux de traitement établis par le Gouvernement du Québec, par niveau scolaire, sans majoration pour compenser les bénéfices;

QU'il y a lieu de demander à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf la participation de la municipalité au programme « Jeunes au travail Desjardins ».

M. Mario Vézina reprend son siège à la table des délibérations.

145-04-08

2.26.1 Programme de formation en loisirs d'été

c.c. 74

ATTENDU QUE des cours de formation en animation estivale dispensés par l'Unité régionale de loisir et de sport de Québec (URLS) auront lieu à Donnacona les 25, 26 et 27 avril 2008, au coût de 127 \$/personne pour les moniteurs/monitrices et de 45 \$/personne pour les aide-moniteurs/monitrices;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une dépense de même que le paiement pour l'inscription des moniteurs/monitrices et aide-moniteurs/monitrices retenus, au programme de formation en loisirs d'été (niveaux 1, 2 ou 3) à Donnacona, au coût de 127 \$/personne et 45 \$/personne, et alloue des argents pour le remboursement des frais de repas aux participants, sur présentation des pièces justificatives;

QUE les frais de déplacement sont remboursés à la personne qui utilise sa voiture pour faire du covoiturage;

QU'il y a lieu de demander à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf si elle désire participer financièrement en défrayant 50 % des frais de formation;

QUE le temps de formation est rémunéré.

146-04-08

2.26.2 Formation secourisme – Moniteurs/monitrices du camp de jour

c.c. 74

Proposé par Mario Vézina
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une dépense auprès de Formation Prévention secours, de 36 \$ taxes exclues par participant, de même que le paiement, pour l'inscription des moniteurs/monitrices retenus à une formation en secourisme, et alloue des argents pour le remboursement des frais de repas aux participants, sur présentation des pièces justificatives;

QUE les frais de déplacement sont remboursés à la personne qui utilise sa voiture pour faire du covoiturage;

QUE le temps de formation est rémunéré.

Une invitation est faite aux autres municipalités pour se joindre au groupe et partager les frais.

147-04-08

2.26.3 Formation Portneuf en forme – Moniteurs/monitrices du camp de jour

c.c. 74

Proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise Portneuf en forme à dispenser une formation gratuite aux moniteurs/monitrices, d'une durée d'une demi-journée;

QUE les frais de déplacement sont remboursés à la personne qui utilise sa voiture pour faire du covoiturage, si la formation a lieu à l'extérieur du territoire;

QUE le temps de formation est rémunéré.

148-04-08

2.26.4 Formation en service de garde

c.c. 75

Proposé par Mario Vézina
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une formation aux moniteurs/monitrices au coût de 120 \$ /4 heures, dispensée par la responsable du service de garde de l'école Le Phare « Le rôle d'un moniteur dans une activité avec son groupe ».

149-04-08

2.27.1 Cabane des annonceurs

c.c. 75

Proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil alloue un budget de 725 \$ taxes exclues, pour l'achat du revêtement extérieur de la cabane des annonceurs, secteur Deschambault.

150-04-08

2.27.2 Climatisation pour édifice J.-A.-Côté

c.c. 75

ATTENDU QU'une recherche a été effectuée pour l'achat de 4 unités de climatisation pour les deux étages de l'édifice J.-A.-Côté, soit 1 unité pour le rez-de-chaussée et 3 unités pour l'étage;

COMPTE TENU QUE le système de ventilation ne fonctionne pas adéquatement pour le moment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise dans un premier temps la réparation du système de ventilation et, si nécessaire, l'achat d'au plus 4 unités de climatisation auprès de Matériaux Audet au coût d'environ 325 \$, excluant l'installation et les taxes.

151-04-08

2.28 Semaine de la municipalité du 1^{er} au 7 juin 2008 – Programme

ATTENDU QUE la Semaine de la municipalité se déroule du 1^{er} au 7 juin 2008 sous le thème « *Ma municipalité, une porte ouverte sur mon milieu de vie* »;

ATTENDU QUE le programme des activités doit être publié sur le site Web du ministère des Affaires municipales et des Régions avant le 23 mai 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

Programme préliminaire 2008

1^{er} juin Tournoi de golf de l'École de musique Denys Arcand

Fête des bénévoles
Tournoi de balle (à préciser)
Tournoi de croquet et pétanque (à préciser)
Fête de la famille (à préciser)
Plantation de deux arbres dans le cadre du 400^e de Québec;

QU'une rencontre du comité ait lieu le mardi 15 avril, à 19 heures 30, à l'hôtel de ville;

QU'une invitation à participer à ces activités doit être également publiée dans le Bulletin communautaire Le Phare.

152-04-08

2.29 Fondation Saint-Joseph de Deschambault – Concert bénéfice

c.c. 75

ATTENDU QUE la Fondation Saint-Joseph de Deschambault informe la municipalité que le samedi 3 mai prochain aura lieu un concert bénéfice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'achat de 10 cartes et autorise une dépense et le paiement de 150 \$.

Les élus intéressés doivent le signifier au bureau municipal.

153-04-08

2.30 Route verte – Municipalités de l'ouest de Portneuf

ATTENDU QUE le Comité des loisirs du secteur ouest de Portneuf veut mettre de l'avant un projet collectif pour ce secteur et envisage, pour ce faire, d'identifier sur carte un tracé de « Route verte » et de le signaler de sorte que les cyclistes soient invités à circuler sur le territoire des municipalités de St-Ubalde, St-Thuribe, St-Casimir, St-Marc-des-Carières, St-Alban, St-Gilbert et Deschambault-Grondines;

ATTENDU QU'il importe d'intégrer à ce circuit le chemin du Roy, de même que la halte vélo multiservices située au 55 chemin du Roy (centre Hydro-Québec);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil mandate Mario Vézina et Christian Denis à travailler sur l'élaboration de ce tracé.

154-04-08

2.31.1 Compétition sur route, usine Alcoa – 21 juin 2008

c.c. 75

ATTENDU QUE, pour une cinquième année consécutive, Alcoa appuie une compétition sur route cycliste organisée par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) et le Club cycliste de Sainte-Foy;

ATTENDU QUE Alcoa demande l'aide de la municipalité en facilitant l'installation de barrières et le nettoyage du parcours les jours précédant la compétition;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et la Sûreté du Québec requièrent des municipalités situées sur le parcours emprunté par les cyclistes, une résolution d'autorisation de circuler sur les voies publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise la FQSC et le Club cycliste de Sainte-Foy à utiliser le boulevard des Sources, la route Proulx, ainsi que la partie du 3^e Rang au nord de l'aluminerie, pour la tenue d'un événement le samedi 21 juin prochain entre 8 heures et 18 heures, selon les exigences suivantes :

- assurer la sécurité pendant la tenue de l'événement
- dégager la municipalité de Deschambault-Grondines de toutes responsabilités et poursuites éventuelles pouvant être reliées à cette activité
- ne pas empêcher le passage des usagers du parc industriel

QUE la municipalité s'engage à installer des barrières et à nettoyer le parcours avant l'événement.

155-04-08

2.31.2 L'Association des joyeux amis du Québec

ATTENDU QUE le vendredi 16 mai 2008 aura lieu une randonnée cycliste organisée par l'Association des joyeux amis du Québec;

ATTENDU QU'à cette fin, l'organisation sollicite un permis d'utilisation de la voie publique, soit le chemin du Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est favorable à la tenue de cette activité et autorise l'Association des joyeux amis du Québec à circuler sur son territoire;

QUE cette permission de circuler ne dispense pas l'organisme d'obtenir l'autorisation du ministère des Transports de circuler sur les routes sous sa juridiction, dont le chemin du Roy.

156-04-08

2.31.3 Course à pied Montréal-Québec du Festival d'été de Québec au profit d'Opération Enfant Soleil

ATTENDU QU'une équipe du Festival d'été de Québec fera Montréal-Québec à la course à pied en passant par la route 138 et circulera sur notre territoire le dimanche 1^{er} juin prochain;

ATTENDU QUE cette course est au profit d'Opération Enfant Soleil;

ATTENDU QUE le ministère des Transports requiert, des municipalités situées sur le parcours emprunté par la randonnée, l'autorisation de circuler sur les voies publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est favorable à la tenue de cette activité et autorise l'équipe du Festival d'été de Québec à circuler sur son territoire.

157-04-08

2.31.4 La Randonnée des Gouverneurs – Septembre 2008

c.c. 76

ATTENDU QUE La Randonnée des Gouverneurs travaille à l'organisation d'une randonnée cycliste de Trois-Rivières à Québec via la Route 138, le samedi 6 septembre prochain;

ATTENDU QUE La Randonnée des Gouverneurs sollicite l'appui de la municipalité pour accueillir les cyclistes lors de l'arrêt pour le ravitaillement (dîner);

ATTENDU QUE le ministère des Transports requiert des municipalités situées sur le parcours emprunté par la randonnée, une résolution d'autorisation pour circuler sur les voies publiques;

ATTENDU QUE l'activité est encadrée par plusieurs intervenants, notamment la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est favorable à la tenue de cette activité et autorise La Randonnée des Gouverneurs à circuler sur son territoire;

QUE la municipalité contribue à cet événement en autorisant une dépense pour l'achat de la nourriture, mais sous réserve de l'acceptation par le Club Lions de participer à cet événement, dans le même ordre que les années antérieures.

158-04-08

2.32 Réfection du terrain de tennis

Proposé par Mario Vézina
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil invite Surfaces Carpell, Avantage Sport et Defargo à soumissionner pour la réfection du terrain de tennis secteur Grondines, selon le cahier des charges à être préparé à cet effet.

3.1 Vandalisme

Aucun acte dénoncé.

3.2 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Compte tenu que M. Gaétan Garneau est absent, ce point est reporté à une assemblée ultérieure.

159-04-08

3.3 Tournoi de golf – Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf

c.c. 76

ATTENDU QUE le 13 mai prochain aura lieu au Club de golf le Grand Portneuf le tournoi de golf du député de Portneuf M. Raymond Francoeur au profit de la Fondation d'aide au sport amateur du Portneuf, et que le coût pour une participation au golf avec souper est de 135 \$ et de 45 \$ pour le souper seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Mayrand
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'inscription de 4 élus au tournoi de golf de la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf et par conséquent autorise le paiement au montant de 540 \$;

QUE ce conseil autorise la location de voiturettes selon le nombre de participants.

160-04-08

3.4.1 Motion de félicitations à Mme Manon Chénard-Marcotte

ATTENDU QUE Mme Manon Chénard-Marcotte est en lice dans la catégorie Art et Culture dans le cadre du concours et gala-bénéfice « Femmes de mérite » organisé par le YWCA de Québec;

ATTENDU QUE ce concours vise à faire connaître du grand public des femmes de tous horizons qui contribuent à l'avancement et à l'épanouissement des femmes dans la société;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil transmet par lettre ses félicitations pour cette nomination;

QUE ce conseil désire que soit reproduit dans le bulletin communautaire Le Phare l'article paru à cet égard dans le Courrier de Portneuf.

161-04-08

3.4.2 Présence au gala « Femmes de mérite »

c.c. 76

Proposé par Denise Matte
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une dépense de 350 \$ pour l'inscription de Messieurs Gaston Arcand et Christian Denis au 10^e Gala-bénéfice Femmes de mérite qui aura lieu le jeudi 22 mai prochain au Hilton Québec.

162-04-08

3.5 Gagnants prix entrepreneuriat

ATTENDU QUE le Concours québécois en entrepreneuriat honore les jeunes du milieu scolaire et les nouveaux entrepreneurs qui sont bien souvent au stade du plan d'affaires;

ATTENDU QUE lors du 10^e concours, La coopérative de transformation des viandes de Portneuf, remporte deux des huit prix, soit Économie sociale et la mention honorable du jury;

ATTENDU QUE cette entreprise se retrouve finaliste pour accéder à l'échelon régional au sein de la Capitale Nationale le 6 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil transmet par lettre ses félicitations pour ces prix, de même qu'à l'autre nominé de notre territoire, soit le Marché public de Deschambault.

4.1 Affaires nouvelles

Aucun point.

5. Période de questions

Le conseil procède à la période de questions, notamment :

- Rémunération modifiée des pompiers rétroactive au 1^{er} janvier 2008, si cela est légal.
- Une grille d'égout pluvial semble bouchée sur le chemin des Ancêtres.
- Détail des ouvrages sur génératrice.
- Mme Sylvie Dion dépose une lettre à la table du conseil.

163-04-08

6. Levée de l'assemblée

Proposé par Jacques Tessier
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la présente assemblée est levée à 21 heures 40 minutes.

Claire St-Arnaud,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Gaston Arcand,
Maire